

États financiers

The City of Saint John

Régie des services publics d'eau et d'égouts

31 décembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1
Fonds de fonctionnement – Bilan	2
Fonds de fonctionnement – État des résultats	3-4
Fonds de fonctionnement – État des capitaux propres	5
Fonds de capital et d'emprunt – Bilan	6
Fonds de capital et d'emprunt – État des capitaux propres	7
État de l'évolution du financement d'immobilisations	8
Notes afférentes aux états financiers	9-15

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

**À Monsieur le Maire
et aux membres du Conseil communal de The City of Saint John**

Nous avons vérifié les bilans du Fonds de fonctionnement et du Fonds de capital et d'emprunt de la **Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John** au 31 décembre 2007 et les états des résultats, des capitaux propres et de l'évolution du financement d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Ville. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution du financement de ses immobilisations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par Monsieur le Maire et les membres du Conseil communal de The City of Saint John ainsi que par le ministre des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, et ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, à aucune autre fin. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire, et satisfont, à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick.

Saint John, Canada
Le 30 mai 2008

Ernst & Young s.r.l.

Comptables agréés

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE FONCTIONNEMENT
BILAN

Aux 31 décembre

Page	2007	2006
	\$	\$
ACTIF		
Débiteurs	5 895 693	5 009 819
Montants exigibles du Fonds de fonctionnement général	9 568 929	6 188 635
	15 464 622	11 198 454
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
(NÉGATIFS)		
Créditeurs et charges à payer	2 507 877	2 211 188
Montants dus au Fonds de capital et d'emprunt général	17 326	28 801
12 Autres créditeurs [note 3]	733 045	695 619
Intérêts à payer sur la dette à long terme	343 699	379 398
6 Montants dus au Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	12 012 038	7 563 120
	15 613 985	10 878 126
12 Capitaux propres (négatifs) [note 4]	(149 363)	320 328
	15 464 622	11 198 454

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Signé au nom du Conseil,

Maire

Président du Comité des finances

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

**FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercices terminés les 31 décembre

Page		Budget (non vérifié) 2007 \$	Chiffres réels 2007 \$	Chiffres réels 2006 \$
	Produits			
	Frais imputés aux usagers	26 865 002	26 269 058	24 922 022
	Frais imputés au Fonds de fonctionnement général <i>[note 5]</i>			
13	Approvisionnement en eau aux fins de la protection contre les incendies	1 708 119	1 909 618	1 690 282
13	Égouts pluviaux	1 153 960	962 024	1 023 854
		2 862 079	2 871 642	2 714 136
	Total des produits	29 727 081	29 140 700	27 636 158
	Charges			
	Approvisionnement en eau			
	Purification et traitement	1 599 332	1 809 032	1 575 672
	Transport et distribution	4 136 288	4 028 635	4 112 636
	Pompage	1 032 940	1 168 898	888 127
	Collecte et évacuation des eaux usées			
	Réseau de collecte des eaux usées	1 562 776	1 347 116	1 681 605
	Traitement et évacuation des eaux usées	3 197 985	3 413 484	3 063 378
	Facturation et perception	395 630	405 144	475 943
	Soutien opérationnel	726 203	723 702	769 014
	Ingénierie	904 267	832 475	943 241
13	Administration et services gouvernementaux généraux <i>[note 5]</i>	3 340 763	3 058 882	2 762 094
		16 896 184	16 787 368	16 271 710

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget (non vérifié) 2007 \$	Chiffres réels 2007 \$	Chiffres réels 2006 \$
	Services financiers		
	Intérêts sur la dette à long terme		
	Dette sous forme		
			d'obligations non garanties 2 156 457 2 072 810 1 989 575
			Autres dettes à long terme – – 410
	Versements en capital		
7			Dette sous forme
			d'obligations non garanties 5 962 000 5 962 810 5 817 000
7			Autres dettes à long terme – – 20 613
			Escompte sur obligations non garanties émises 177 900 61 089 43 469
7			Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement général 3 753 935 3 753 935 2 756 088
13			Frais de financement à court terme [note 5] 300 000 430 027 299 179
15			Capitalisation de la caisse de retraite [note 6] 518 450 518 662 630 756
			Réserve au titre de l'entente relative à l'infrastructure 24 500 24 500 17 500
	12 893 242	12 823 023	11 574 590
	Total des charges et services financiers		
	29 789 426	29 610 391	27 846 300
	Excédents des charges sur les produits		
	(62 345)	(469 691)	(210 142)
5			Excédent des produits des exercices antérieurs 62 345 62 345 75 411
5			Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges de l'exercice – (407 346) (134 731)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2007	2006
	\$	\$
	320 328	530 470
	Ajouter :	
4	(407 346)	(134 731)
	(87 018)	395 739
	Retrancher :	
4	(62 345)	(75 411)
12	Capitaux propres (négatifs) à la fin de l'exercice [note 4]	320 328

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
BILAN

Aux 31 décembre

Page	2007	2006	
	\$	\$	
ACTIF			
	Montants exigibles du Fonds de capital et d'emprunt général	1 253 713	69 358
2	Montants exigibles du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	12 012 038	7 563 120
11	Immobilisations [note 2]	233 629 850	220 714 566
	246 895 601	228 347 044	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
11	Dette à long terme [note 2]		
	Obligations non garanties	45 307 000	44 269 000
	Montants dus au Fonds de fonctionnement général	17 483 348	12 304 443
	62 790 348	56 573 443	
7	Capitaux propres	184 105 253	171 773 601
	246 895 601	228 347 044	

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Signé au nom du Conseil,

Maire

Président du Comité des finances

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2007 \$	2006 \$
<hr/>		
	171 773 601	161 669 527
<hr/>		
	Dette remboursée au cours de l'exercice au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	
4	Dette sous forme d'obligations non garanties Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	5 962 000 5 817 000
4	–	20 613
	5 962 000	5 837 613
<hr/>		
	Contributions d'aide à la construction Gouvernement fédéral et gouvernement provincial	
	1 885 216	1 173 781
	Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	
3	399 996	129 140
	Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	
	4 084 440	2 963 540
6	Capitaux propres à la fin de l'exercice	184 105 253 171 773 601
<hr/>		

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Régie des services publics d'eau et d'égouts

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU FINANCEMENT
D'IMMOBILISATIONS**

Exercices terminés les 31 décembre

	2007 \$	2006 \$
Sources		
Émission d'obligations non garanties	7 000 000	8 000 000
Contributions du gouvernement	1 885 216	1 173 781
Augmentation des montants dus au Fonds de fonctionnement général	5 178 905	3 277 005
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	399 996	129 140
Dette remboursée au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	5 962 000	5 837 613
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	4 084 440	2 963 540
	24 510 557	21 381 079
Utilisations		
Remboursement de dettes	5 962 000	5 837 613
Dépenses en immobilisations	12 915 284	13 060 613
Augmentation des montants exigibles :		
Du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	4 448 918	2 412 833
Du Fonds de capital et d'emprunt général	1 184 355	70 020
	24 510 557	21 381 079

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2007

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés de façon à ce qu'ils soient conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables prescrits aux municipalités du Nouveau-Brunswick par le ministère des Gouvernements locaux.

Présentation des états financiers

Les états financiers de la Régie des services publics d'eau et d'égouts (la «Régie») de The City of Saint John ont été dressés selon la méthode de la comptabilité par fonds. Le Fonds de fonctionnement fait état du fonds de roulement et des résultats de fonctionnement de la Régie; le Fonds de capital et d'emprunt fait état de son placement dans des immobilisations et de sa dette à long terme impayée.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les fonds reçus dans le cadre de programmes d'aide aux immobilisations, d'ententes de partage des coûts ou de renoncations au remboursement des prêts sont traités comme des ajouts aux capitaux propres au titre des immobilisations.

La Régie ne comptabilise pas l'amortissement de ses immobilisations, mais impute aux résultats un montant équivalant au remboursement annuel de ses dettes et porte ce montant au crédit des capitaux propres au titre des immobilisations. La Régie impute également aux résultats tous les projets d'investissement financés au moyen des fonds de fonctionnement au cours de l'exercice.

Comptabilité d'exercice

La Régie utilise la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la comptabilisation des produits et des charges.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2007

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilisation d'un excédent ou d'un déficit à la fin de l'exercice

Le paragraphe 189(4) de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick exige que la Régie fixe des tarifs permettant d'établir un budget quadriennal équilibré. De plus, l'alinéa 189(5)b) stipule que, s'il existe un excédent ou un déficit à la fin d'un exercice, il faut répartir ce dernier sur une période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Régie autres que la dette à long terme se rapprochent des justes valeurs en raison de leur échéance à court terme et des conditions de crédit normales. Les débiteurs de la Régie ne représentent pas une concentration importante du risque de crédit, parce que ces comptes sont dus par un grand nombre de contribuables qui sont assujettis à des conditions de crédit normales. Étant donné que la dette à long terme a fait l'objet d'arrangements avec le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et qu'elle n'est pas renégociable, nous n'avons pas déterminé la juste valeur de la dette à long terme ayant pu être touchée par une variation des taux d'intérêt. À la fin de l'exercice, la Régie n'était exposée à aucun risque lié à des instruments dérivés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2007

2. OBLIGATIONS NON GARANTIES

Les obligations non garanties comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée (en années)	Solde 2007 \$	Solde 2006 \$
1997	4,125 à 6,000	10	—	509 000
1998	5,250 à 5,625	10	378 000	756 000
1999	5,200 à 5,750	10	1 206 000	1 809 000
2000	6,100 à 6,400	10	939 000	1 252 000
2001	2,450 à 5,500	10	1 696 000	2 120 000
2002	3,375 à 5,750	10	3 850 000	4 620 000
2003	3,050 à 5,000	10	3 924 000	4 578 000
2003	2,750 à 5,125	10	7 608 000	8 876 000
2004	2,750 à 4,800	10	7 956 000	8 424 000
2005	3,750 à 4,375	10	3 150 000	3 325 000
2006	4,150 à 4,450	10	7 600 000	8 000 000
2007	4,450 à 4,850	10	7 000 000	—
			45 307 000	44 269 000

Le montant global des paiements en capital requis sur la dette à long terme de la Régie au cours de chacun des cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2008	5 803 000
2009	5 425 000
2010	4 822 000
2011	4 509 000
2012	4 085 000

Les immobilisations comprennent un montant de 4 820 340 \$ (8 030 796 \$ en 2006) dont le financement n'était pas assuré à la fin de l'exercice.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2007

3. AUTRES CRÉDITEURS

	2007	2006
	\$	\$
Indemnités de vacances	275 371	249 720
Indemnités de retraite	457 674	445 899
	733 045	695 619

La Régie a constitué une provision pour les congés accumulés mais non payés.

À leur départ à la retraite, tous les employés de The City of Saint John (la «Ville») ont droit à une prime de retraite équivalant à un mois de salaire par cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Nous avons modifié le programme pour offrir à certains employés une option de paiement avant la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'indemnités de retraite de ces employés.

4. EXCÉDENT DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

L'excédent ou le déficit de chaque exercice est inclus de nouveau dans les produits au cours de la période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit. Les soldes à la fin de chaque exercice sont comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
2003	-	(84 996)
2004	98 628	147 942
2005	294 086	392 113
2006	(134 731)	(134 731)
2007	(407 346)	-
	(149 363)	320 328

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2007

**5. OPÉRATIONS AVEC LE FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DE LA VILLE**

Le Fonds de fonctionnement de la Régie a effectué un remboursement de 1 337 000 \$ (1 347 000 \$ en 2006) au Fonds de fonctionnement général au titre de sa quote-part des frais de fonctionnement gouvernementaux généraux. Par ailleurs, des frais relatifs aux égouts pluviaux de 962 024 \$ (1 023 854 \$ en 2006) et à l'approvisionnement en eau aux fins de la protection contre les incendies de 1 909 618 \$ (1 690 282 \$ en 2006) sont imputés au Fonds de fonctionnement général.

Des intérêts sont imputés chaque mois sur les soldes entre le Fonds d'administration générale et la Régie.

Le transfert des coûts d'eau de la Régie s'inscrit dans les limites maximales permises par la réglementation d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau de la population.

6. RÉGIME DE RETRAITE

A. RÉSUMÉ

La Ville offre des prestations de retraite aux employés conformément aux dispositions de la *Loi sur le régime de retraite de la Ville de Saint John*, promulguée le 12 mai 1994 et modifiée le 28 avril 2001. Le régime est administré par un conseil de fiduciaires composé de représentants du Conseil communal, de la direction, d'employés syndiqués et de retraités. Avant mai 1994, le régime était régi par la *Loi sur le régime de retraite de la Ville de Saint John* de 1970. Le régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2007

6. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Le régime est un régime à prestations déterminées qui fournit des prestations en fonction des états de service et du taux de rémunération. La Ville et les employés cotisent au régime. Les limites de cotisation de la Ville sont fixées par la loi à un montant minimal de 7 % du salaire des employés. Le taux de cotisation de la Ville équivaut actuellement à 8,1 % du salaire des employés. En date du 1^{er} mai 2007, le taux de cotisation des employés a changé pour passer de 8,5 % à 10,5 % du salaire cotisable. Les cotisations supplémentaires des employés au taux de 2 % seront effectuées le 1^{er} mai 2010 ou à la date à laquelle l'obligation non capitalisée selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est éliminée, selon la plus rapprochée de ces dates. La Ville passe en charges toutes ses cotisations au cours de l'exercice où elles sont effectuées. Les cotisations de 2007 pour les employés de la Régie ont totalisé 1 042 015 \$ (2 424 613 \$ en 2006).

B. INFORMATION ACTUARIELLE

L'évaluation actuarielle de 2006 a révélé que la valeur actuelle des prestations constituées du régime atteignait 396 778 000 \$ et que la valeur marchande rajustée des actifs nets disponibles pour le service des prestations totalisait 365 763 100 \$, et que l'obligation non capitalisée estimative était de 31 014 900 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 31 décembre 2006, les passifs de solvabilité étaient plus élevés que les actifs de solvabilité de 106 832 800 \$.

L'évaluation actuarielle de 2006 a été mise à jour par extrapolation au 31 décembre 2007, et les résultats indiquent que les prestations constituées du régime excèdent maintenant la valeur marchande rajustée des actifs disponibles pour le service des prestations, ce qui entraîne un déficit de 46 894 889 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2007

6. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Cette évaluation vise la totalité du régime couvrant tous les employés admissibles du Fonds d'administration générale et de la Régie. Les coûts courants et les paiements de capitalisation spéciaux sont répartis entre chaque fonds selon un pourcentage de la masse salariale.

C. MONTANT DÛ AU RÉGIME DE RETRAITE

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige qu'un déficit de solvabilité soit comblé au cours d'une période de cinq ans, à moins d'obtenir une exemption permettant de capitaliser ce déficit sur une période maximale de 15 ans ou jusqu'au 31 décembre 2018, selon l'échéance la plus courte, ou une exemption permettant de ne pas faire de paiements de solvabilité.

En 2007, cette exemption au titre des paiements de solvabilité spéciaux au régime a été obtenue. Ainsi, au 31 décembre 2007, aucun paiement à ce titre n'était dû par la Ville.

Au cours de 2007, la Ville a versé 4 358 454 \$ au régime, ce qui représentait les paiements de capitalisation spéciaux et les intérêts requis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation (12 553 100 \$ en 2006 pour les exercices 2004 à 2006). La quote-part du Fonds de la Régie de ce montant est de 518 662 \$ en 2007. La Ville est tenue d'effectuer des paiements spéciaux selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation jusqu'en 2018.

7. COMPTES INTERFONDS

Tous les comptes interfonds au 31 décembre 2007 représentent des opérations courantes et sont conformes à la politique établie par le ministère des Gouvernements locaux.